

Compte rendu du Conseil municipal du Vendredi 16 septembre 2011

Présents : MM. LABORDE, CHAUVIN, LAKROUF, JANNETAUD, PATAUD, BELLET, Mme LALEMODE, Mlle JABUT

Excusés : MM. CATINAUD et MONTEIL, Mme JANNETAUD.

1. Cession de parts des sections du G.S.F. au profit de la Commune

- Cession des parts de la section d'Augerolles (qui représente 2 % du G.S.F). Il n'y a pas de sectionnaires inscrits sur les listes électorales. Il appartient au Conseil municipal de se substituer aux sectionnaires pour approuver la pétition. Cette pétition est approuvée à l'unanimité.
- Résultat de la consultation des sectionnaires du G.S.F.
Monsieur le Maire donne lecture des résultats, section par section, de la pétition signée par les sectionnaires. Il constate que 100 % des avis émis sont favorables. Compte tenu de ce résultat, il est demandé à Monsieur le Préfet de la Creuse de bien vouloir prendre l'arrêté de transfert des parts.
- Approbation de l'avenant n° 03 aux statuts du G.S.F.
Cet avenant permet l'intégration des terrains acquis par le G.S.F. depuis le précédent avenant Il est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du plan de zonage de l'assainissement du bourg de Saint-Pardoux : compte-rendu du commissaire enquêteur suite à la clôture de l'enquête publique.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu et des conclusions du Commissaire enquêteur, lequel émet un avis favorable.

Les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur sont approuvés à l'unanimité.

3. Projet de classement des nouvelles voies communales suite à l'instruction du dossier par la D.D.T

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de classement, lequel est approuvé à l'unanimité, portant la longueur totale de la voirie communale à 26.939 mètres.

4. Dissolution du Syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de la Banize et du Thaurion.

Suite à la demande de dissolution du Syndicat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ladite dissolution.

.../...

5) Eglise de Saint-Pardoux :

Monsieur le Maire fait part de la visite de l'église par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) laquelle a eu lieu en sa présence, celle des adjoints et de l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre le mardi 13 septembre 2011. Le Maire fait un compte-rendu rapide des conclusions de l'Architecte des Bâtiments de France, lequel émet un avis favorable quant aux propositions de notre architecte qui devrait remettre son dossier descriptif et estimatif des travaux à réaliser courant octobre.

6) Travaux de voirie à réaliser par le SIVOM :

M. Dominique JANNETAUD soulève la question du retard des travaux de voirie. M. Bernard Chauvin lui rapporte la conversation que Bernard Laborde, Ali Lakrouf et lui-même ont eue avec M. Frédéric Suchet, Directeur de SIVOM le mercredi 14 septembre et que celui-ci leur a assuré que les travaux les plus urgents prévus aux budgets 2010 et 2011 seraient réalisés dans le courant du mois d'octobre 2011.

M. Patrice PATAUD demande pourquoi la Mairie ne participe-t-elle pas aux frais de transport des écoliers de St Pardoux scolarisés à St Junien ? »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Pardoux-Morterolles n'a jamais rien demandé aux Communes avoisinantes lorsque des enfants de ces communes étaient scolarisés à Saint-Pardoux.

Le Maire propose finalement de demander des précisions et des justifications au Maire de Saint Junien suite à sa demande de participation financière aux frais de transport, cantine, scolarité, etc.

7) Repas et colis des Aînés pour Noël, illuminations de Noël :

Après discussion, il est convenu qu'il sera fait appel à un traiteur pour le repas offert aux Aînés dans la salle polyvalente.

Les colis de Noël seront pris à l'Atelier comme l'an passé après examen de la liste des produits proposés pour la confection des paniers.

L'achat des jouets pour le Noël des enfants de la commune sera assuré par des membres du Conseil municipal sur une base de 20 € par enfant.

Cette année, suite à la mise en place des nouveaux candélabres, il est décidé que des décorations lumineuses seront achetées pour l'illumination du bourg. Il est précisé que les décorations lumineuses seront des leds, ampoules à très basse consommation.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, le Maire lève la séance à 19 h30.

Le secrétaire de séance
Bernard CHAUVIN